

Grenoble, le 1^{er} juillet 2019

Rapport de jury

Recrutement externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Monsieur Franck Lenoir
Vice-présidente : Madame Anne Almeras

SESSION 2019

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 17 avril 2019
Epreuve orale d'admission : le lundi 3 juin 2019
Nombre de postes : 5 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
393	197	18	5	3

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.

b) Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission : Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	350
Hommes	43

b) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	196	40	157	12.29
Courts-exercices	196	30	167	14.08

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : points 97.5 / 120

Répartition hommes / femmes :

Femmes	15
Hommes	3

c) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	3	15	13.07

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : points 162.15 / 200

Répartition hommes / femmes :

Femmes	4
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : points 155.65 / 200

Répartition hommes / femmes :

Femmes	3
Hommes	0

III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'épreuve d'admissibilité :

Le texte servant de support à l'épreuve d'admissibilité numéro 1 de questions/réponses était un article du journal « Le Monde » relatant une interview effectuée auprès d'une doctorante de sociologie sur l'installation des jeunes agriculteurs et la problématique liée à la nécessité de concilier la performance économique et les exigences environnementales. Ce texte était court et ne présentait pas de difficultés particulières de compréhension. Si une très grande majorité de candidats présents a obtenu la moyenne (près de 80%), la note moyenne de 12,29 ne se révèle pas très élevée. Outre les erreurs de syntaxe et les fautes d'orthographe, le jury a regretté que les candidats se limitent parfois à paraphraser le texte. Il a, en revanche, apprécié les réponses construites, organisées d'un point de vue logique et s'appuyant sur différentes parties du texte. Il a également valorisé la capacité de synthèse des candidats.

L'épreuve d'admissibilité numéro 2 de courts exercices a été globalement bien maîtrisée avec près de 85% de candidats présents ayant obtenu la moyenne et une note moyenne de 14,08. Des candidats n'ont, sans doute par faute de temps, pas pu réaliser les derniers exercices, ce qui les a évidemment pénalisés. S'agissant du français, l'exercice sur l'identification des adverbes à partir des adjectifs a été source de difficultés. En mathématiques, des difficultés sur les fractions ont également été constatées.

b) L'épreuve d'admission :

En remarque liminaire, il convient de préciser que le jury s'est étonné de constater parmi les admissibles au concours externe un nombre non négligeable d'enseignants et notamment de professeurs des écoles en reconversion. Il semble que le choix de ce type de concours qui ne va a priori pas de soi pour des personnels appartenant déjà au ministère de l'éducation nationale s'explique par la nature des épreuves plus adaptée à leur formation.

En ce qui concerne l'épreuve proprement dite, la moyenne générale de 13 est correcte. Toutefois, la présentation introductive est parfois trop succincte, inférieure aux cinq minutes souhaitées, et insuffisamment préparée. Les candidats doivent, notamment, indiquer précisément leurs motivations pour accéder à la fonction publique en général et au ministère de l'éducation nationale en particulier en évitant de faire état de motivations trop individualistes. Les candidats ont plutôt bien réagi, avec bon sens, par rapport aux questions de mise en situation professionnelle même si une absence de curiosité est parfois à déplorer. Il s'agit certes d'un concours externe, mais cela n'exonère pas le candidat d'avoir une connaissance même sommaire des grands enjeux de l'éducation nationale et des réformes en cours dont la presse se fait très régulièrement l'écho. Le volet bureautique (Word ou Excel) a été bien appréhendé par les candidats qui maîtrisent bien ces outils. Enfin, pour terminer par une tonalité positive, les candidats ont bien surmonté leur stress et fait preuve d'une bonne qualité d'expression orale.

Le président du jury,

Franck Lenoir
Secrétaire général du GIPFIPAG